



Conseil de tutelle

UN LIBRARY

MAR 7 1983

UN/SA COLLECTION

Distr.  
GENERALE

T/PET.10/242  
17 février 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE MME PATRICIA J. RUMER, SECRETAIRE REGIONALE POUR L'OCEANIE,  
UNITED CHURCH BOARD FOR WORLD MINISTRIES, CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS  
TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du  
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

UNITED CHURCH BOARD FOR WORLD MINISTRIES  
465 Riverside Drive  
New York, N.Y. 10115

Monsieur Paul Poudade  
Président du Conseil de tutelle  
Organisation des Nations Unies  
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Président,

Je vous écris au nom du United Church Board for World Ministries pour exprimer ma préoccupation quant aux modalités du plébiscite aux Palaos. Notre église a commencé à s'intéresser à la Micronésie en 1852 et entretient actuellement des relations avec la United Church of Christ dans les Iles Marsnall, à Ponaté, à Kosrae et à Truk. Au nom des églises micronésiennes auxquelles nous sommes associés, et, par l'intermédiaire de la Micronesia Coalition, nous avons vivement prôné le droit de la Micronésie à l'autodétermination. Nous souhaitons que le plébiscite soit remis jusqu'à l'été de 1983 pour donner aux habitants des Palaos le temps de comprendre le caractère de leur décision.

Les églises micronésiennes, de même que d'autres églises de la région, sont profondément attachées à un Pacifique dénucléarisé. Le libellé de la partie B de la proposition I est fort trompeur. La Constitution des Palaos limite l'utilisation des armes nucléaires, chimiques, biologiques et des gaz. Le libellé du plébiscite permettrait aux Etats-Unis de déterminer les conditions d'utilisation, alors que trois référendums constitutionnels ont déjà appuyé la notion de dénucléarisation. La signification de ce vote doit être expliquée aux habitants des Palaos au moyen d'un processus d'éducation politique ou par le remaniement du libellé de cette section.

En ce qui concerne la proposition II, le libellé figurant sur le bulletin doit refléter fidèlement les options ouvertes à la population des Palaos. Les mots "You may" (Vous pouvez) devraient être supprimés et remplacés par l'expression affirmative "Mark your ballot" (Cochez votre bulletin). Les options devraient être reformulées comme suit :

a) Une relation avec les Etats-Unis plus étroite que la libre association prévue dans les accords actuels;

b) Une relation de libre association avec les Etats-Unis, mais moins étroite que celle qui est décrite dans les présents accords;

c) L'indépendance.

Le United Church Board for World Ministries demande instamment aux Etats-Unis d'appliquer ces recommandations de façon à ce que la population des Palaos puisse voter librement et en toute connaissance de cause lors du plébiscite. Je vous remercie.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Patricia J. RUMER

Secrétaire régionale pour  
l'Océanie

-----